

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BEAUPRÉAU-EN-MAUGES

Notice aux PPA

Objet : Notification du projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Beaupréau-En-Mauges..

N.Réf. : PAD20240619_134_FA_AB_FP

Affaire suivie par Florian PERIER

Mail: f.perier@beaupreauenmauges.fr

Madame, Monsieur,

Par arrêté n°PAD 2024-321 du 16 Mai 2024, le maire de la commune de Beaupréau-en-Mauges a prescrit une modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU), conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article L153-40 du code de l'Urbanisme, vous trouverez ci-joint, le projet de modification simplifiée du PLU, tel qu'il sera mis à disposition du public pendant un mois.

Vous disposez d'un délai courant jusqu'au 26 Septembre 2024 pour nous donner votre avis.

Passé ce délai et sans réponse de votre part, nous considérons votre avis comme favorable.

Nous vous remercions, de bien vouloir accuser réception de ce présent courriel et d'envoyer votre avis à M PERIER Florian, Responsable planification urbaine à l'adresse suivante : f.perier@beaupreauenmauges.fr

Dans l'attente de vos observations, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée

Franck AUBIN

Maire de Beaupréau-en-Mauges

Pour le maire empêché
Didier SAUVESTRE - 1er adjoint
Beaupréau-en-Mauges